

## Non au hold-up sur les fonds de formation !

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017 prévoit dans ses articles 3 et 53 une « contribution » de l'ANFH au bénéfice du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMEPP).

Cette « contribution » consiste à détourner vers le FMEPP 300 millions du fonds de réserve de l'ANFH qui sont destinés notamment à financer des enveloppes complémentaires pour les plans de formation des établissements, ainsi que les études promotionnelles qui permettent à nos collègues hospitaliers de préparer des diplômes paramédicaux.

**Dans les faits, il s'agit d'un hold-up de 300 millions sur les fonds de formation financés par le salaire différé (150 millions cette année et 150 millions en 2017).**

### Non à ce coup de force !

Cette ponction brutale et unilatérale est un coup de force dirigé contre l'OPCA ANFH qui est l'association de formation des personnels hospitaliers. Elle vient s'ajouter à celles prises sur les réserves du Fonds pour l'Emploi Hospitalier (140 millions), ainsi que sur les réserves de la CNSA pour financer le RSA ou les contrats aidés.

Une pratique aussi utilisée avec le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) qui vient de subir une récente ponction de 30 millions d'euros sur le budget utilisé pour assurer la sécurité dans les universités.

Ce hold-up donne le véritable contenu du soi-disant « desserrement » de l'ONDAM 2017, annoncé par les Ministres Sapin et Touraine. La logique d'austérité et le plan d'économies imposées aux établissements sont toujours bien là.

L'ANFH, le Fonds pour l'Emploi Hospitalier doivent servir à « équilibrer » les comptes de l'assurance maladie et « participer à l'effort d'économies » imposé par le gouvernement. Ce coup de force est inacceptable !

Avec le PLFSS, le gouvernement entend utiliser les fonds de formation pour accompagner la mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) massivement rejetés par les Comités Techniques d'établissement (CTE) et accélérer les restructurations hospitalières (22 000 suppressions de postes et 16 000 fermetures lits). Ces mesures qui aggravent les conditions de travail et remettent en cause l'existence des établissements sont rejetées par les hospitaliers.

**FO, qui revendique l'abrogation de la loi de Santé et ses GHT, demande le retrait immédiat des articles 3 et 53 du PLFSS 2017.**